

Publié le : 22/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 14 juin 2023 à 17h00

Question n°1

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON, part à 19h50, vote jusqu'à la question n°18 et assiste à l'information n°1 / Monsieur Philippe CREMER / Madame Valéry GARCIA / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h08 et vote à partir de la question n°3 / Monsieur Michel PELLATON part à 19h15 et vote jusqu'à la question n°16 / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents:

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Madame Anne VIGNOT, donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20230614-D00173310-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé: Les administrateurs sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 avril 2023.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 26 avril 2023.

Pour extrait conforme, La Vice-présidente du CCAS,

Sylvie WANLIN



PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration du 26 avril 2023

Besançon, le 11 mai 2023

Membres présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR, arrive à 17h29 et vote à partir de la question n°4 / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés:

Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Madame Myriam LEMERCIER, donne pouvoir à Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Anne VIGNOT, donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN

Quorum: 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Virginie POUSSIER, Directrice de l'Autonomie
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h08 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Viceprésidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

Madame WANLIN informe les administrateurs de l'évaluation en cours de la Maison France Services par la Chambre régionale des comptes et la Cour des comptes.

Madame MAUGAIN évoque le décès de Madame Hafida TALBI, agent d'accueil à la Résidence Autonomie Le Marulaz.

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023.

Question n° 2 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,
 - ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n° 3: Comptes de gestion 2022

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Constatent la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le chef du service comptable et les comptes administratifs de l'établissement,
- ✓ Votent favorablement l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2022 qui concernent les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

Question n° 4 : Compte Administratif 2022

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Madame WANLIN et Monsieur SCHEBATH présentent un diaporama relatif au Compte administratif 2022.

Monsieur TERZO relève un taux d'absentéisme important et, de ce fait, des coûts supplémentaires pour le CCAS. Il demande quelles sont les raisons de cet absentéisme.

Madame WANLIN explique que les causes sont multiples (souffrance des agents d'accueil face à l'incivilité et l'agressivité des usagers à la Maison France Services, pénibilité du métier d'aide à domicile, arrêts maladie et longue maladie à l'accueil de jour L'Escapade et à la Maison des Séniors, etc).

Monsieur SOUCARROS explique qu'il existe deux types d'absentéisme.

Tout d'abord, l'absentéisme conjoncturel lié à la crise sanitaire, à l'incivilité rencontrée à l'Espace France Services,... pour lequel le CCAS s'appuie sur le Pôle Ressources Humaines afin de mettre en place des mesures permettant de ne pas aggraver la situation (campagne de communication contre les incivilités, réaménagement de l'accueil,...).

Le deuxième type d'absentéisme est celui lié à la pénibilité du métier, en particulier le métier d'aide à domicile. Un travail avec le Pôle Ressources Humaines est également en cours afin d'obtenir des données plus précises. En effet, à ce jour, le CCAS ne dispose pas de relevés aussi réguliers qu'il le souhaiterait sur la nature de ces absences.

Par ailleurs, les arrêts longue maladie ou de maladie grave sont en augmentation, ce qui impacte directement le budget du CCAS avec la nécessité de trouver des remplaçants. Monsieur SOUCARROS donne l'exemple de l'Espace France Services pour lequel le CCAS a dû assurer le remplacement de remplaçants.

Monsieur SOUCARROS confirme que les causes d'absentéisme sont variées et que toutes les structures médico-sociales sont confrontées aux mêmes difficultés qui viennent s'ajouter à celles du recrutement.

Madame POUSSIER précise que le CCAS doit également remplacer des remplaçants au niveau des aides à domicile. Elle rappelle d'autre part la spécificité de la fonction publique, à savoir que la collectivité rémunère l'agent en arrêt, mais également son remplaçant, ce qui génère un coût double. En cas de remplacement d'un remplaçant, le coût est triple.

Monsieur CREMER ajoute que les aides à domicile sont souvent des personnes en situation de précarité. Ce sont des métiers difficiles et qui ne sont pas valorisés. Il indique que tous les organismes de soutien à domicile rencontrent les mêmes difficultés.

Monsieur TERZO suggère que le CCAS réalise des points mensuels pour analyser plus précisément les difficultés.

Monsieur SOUCARROS informe que ce type d'analyse se faisait, il y a des années, et que le CCAS a demandé au Pôle Ressources Humaines de lui transmettre, tous les mois, la nature des absences.

Monsieur TERZO revient sur le déficit de la cuisine qui pose également question, alors que le niveau d'inflation s'annonce élevé pour 2023.

Madame POUSSIER explique qu'il s'agit d'un des services pour lequel le taux d'absentéisme est important, avec un impact sur les dépenses, le CCAS ayant par ailleurs dû assurer le remplacement de remplaçants afin d'assurer la continuité de service. Le remplacement des agents est parfois difficile à organiser, le transfert de compétences et des acquis de l'expérience étant compliqué selon les métiers, ce qui est le cas au niveau de la cuisine.

Monsieur TERZO relève des recettes en baisse et des dépenses en forte augmentation. Il s'interroge sur le devenir des personnels, si le CCAS devait à terme restreindre son offre de services et son champ d'intervention.

Madame WANLIN indique qu'une réflexion est déjà en cours pour les deux budgets annexes dont les déficits sont les plus conséquents (aide à domicile et Résidences autonomie). Par ailleurs, une négociation est engagée avec le Département pour le service d'aide à domicile. Si le CCAS doit revoir son périmètre d'intervention, il ne faut pas que cela se fasse au détriment de la population. La réflexion est difficile.

Elle informe, par ailleurs, qu'il a été décidé de ne pas organiser les Rendez-vous de l'âge cette année, cette manifestation ayant un coût dépassant les 100 000 euros. A la place, ce sont deux après-midis, avec une conférence et un spectacle, qui seront proposés aux séniors au sein du Kursaal. Ce nouveau format, qui n'aura pas la même envergure que les Rendez-vous de l'âge, est nécessaire dans le contexte budgétaire actuel.

Il conviendra également pour le CCAS de revoir à la baisse certaines enveloppes de subventions attribuées aux associations, sans pour autant toucher à celles consacrées à l'aide alimentaire et la Boutique Jeanne Antide.

Madame MAUGAIN regrette que les Rendez-vous de l'âge ne soient pas renouvelés car il s'agit, pour certaines personnes, de la seule occasion annuelle de sortir de chez elles et que le repas est un réel moment de convivialité et de lien social.

Monsieur SOUCARROS précise que le coût du repas et de la location de Micropolis correspond à près de 90 % de l'enveloppe totale. Le CCAS a bien conscience que, pour de nombreux séniors, il s'agit d'un évènement important, mais la décision de ne pas renouveler en 2023 les Rendez-vous de l'âge dans son format initial a été prise pour ne pas impacter les services essentiels, notamment les services d'aide à domicile.

Le Département et l'Agence Régionale de Santé ont par ailleurs conforté le CCAS dans le fait de disposer d'une palette complète de services à destination des personnes âgées (Résidences autonomie, service d'aide à domicile, service de soins infirmiers à domicile et accueil de jour). En effet, à compter de cette année, l'Etat et le Département vont privilégier les opérateurs qui proposent l'ensemble de ces services, dans le cadre du service public à l'autonomie en cours de construction.

Monsieur M'BONGO demande si un lien de corrélation a été fait entre le taux d'absentéisme et la pénibilité des métiers.

Madame WANLIN répond que cette analyse a été confiée au Pôle Ressources Humaines. Elle rappelle que, pour l'aide à domicile, le CCAS a déjà engagé un travail d'attractivité du métier et qu'il est déjà proposé également depuis plus de 2 ans des séances d'analyse de la pratique.

Madame POUSSIER ajoute que des formations aux gestes et postures sont également proposées aux aides à domicile car il s'agit aussi d'un métier difficile physiquement. Le CCAS est par ailleurs prescripteur pour demander aux bénéficiaires de s'équiper de matériels adaptés.

Les chiffres qui seront communiqués mensuellement par le Pôle Ressources Humaines permettront d'analyser les absences et d'agir sur les causes, notamment les plus coûteuses.

Monsieur AVON se soucie des économies de plus en plus réalisées sur le bâti et donne l'exemple de la loi ELAN qui supprime 80 % de logements accessibles. Les personnes âgées ou en situation de handicap se retrouvent en danger, car les logements ne sont pas adaptés et ne peuvent recevoir le matériel qui leur est nécessaire. C'est également deux fois plus fatiguant pour les aides à domicile d'intervenir dans des logements en manque d'espace.

Madame POUSSIER répond que, comme expliqué précédemment, le CCAS essaye d'être prescripteur en termes de matériel adapté mais qu'il n'y a pas toujours de solutions rapides.

Madame MARTIN pense que l'absentéisme est un sujet sur lequel il convient de s'attarder car les conséquences sont importantes. Elle s'interroge car, malgré les dernières améliorations financières apportées par le CCAS, une dégradation est quand même constatée au niveau de l'aide à domicile. Elle pense qu'un soutien de fonds est nécessaire pour les équipes.

Elle s'interroge d'autre part sur le besoin en personnel qui devrait être moindre si l'activité est en baisse (Résidences Autonomie, aide à domicile, etc.). Elle demande s'il est nécessaire de remplacer tous les agents qui sont en arrêt maladie.

Madame WANLIN répond que les demandes de remplacements répondent à un réel besoin pour assurer la continuité du service.

Monsieur SOUCARROS explique qu'il n'y a pas de lien automatique entre la baisse d'occupation en Résidences autonomie et le besoin en personnel de remplacement. En effet, quel que soit le nombre de résidents, il y a toujours besoin d'un nombre minimum de personnel pour assurer l'activité dans de bonnes conditions de sécurité. Il s'agit de frais de fonctionnement incompressibles. Il en va de même pour le service d'aide à domicile.

Madame POUSSIER complète en indiquant que, dans chaque Résidence autonomie, il y a un responsable, un agent d'accueil et trois agents polyvalents. Ces derniers ne s'occupent pas des résidents mais des locaux et du service en restauration. Dans le contexte actuel, il y a toujours besoin de ces agents. Elle explique que, très souvent, les responsables de Résidence autonomie sont amenées à s'occuper du service au restaurant par manque de remplaçants. Concernant l'aide à domicile, tous les prestataires du Département font le même constat, à savoir qu'il est très difficile de recruter actuellement.

Elle donne l'exemple du secteur du centre-ville qui connaît une baisse significative du nombre de bénéficiaires, d'environ 50 % et du nombre d'heures d'aide à domicile à hauteur de 40 %. Le CCAS, qui accompagne les personnes les plus dépendantes et les plus démunies, intervient sur des temps de 30 minutes pour des actes essentiels (matin, midi et soir), auxquels viennent s'ajouter d'autres interventions (aide aux démarches administratives, accompagnement aux courses, aide au ménage). Il est donc nécessaire d'avoir le personnel nécessaire et des remplaçants en cas d'absences pour assurer le minimum de prise en charge de ces personnes.

Madame MARTIN remarque qu'en contrepartie, le service de soins infirmiers à domicile fonctionne bien.

Monsieur SOUCARROS et Madame POUSSIER expliquent que ce dispositif est bien financé par l'Agence Régionale de Santé. Les forfaits permettent de compenser à leur juste valeur les moyens humains mobilisés et le temps consacré aux interventions.

Madame WANLIN rappelle que le budget de l'aide à domicile est impacté par l'absentéisme du personnel mais également par la faible tarification horaire.

Madame POUSSIER ajoute que tous les prestataires (privés, publics et associatifs) ont soulevé l'insuffisance de financements au vu du coût horaire réel.

Madame WANLIN poursuit en expliquant qu'il y a également des demandes de services qui sont plus importantes du fait de la crise actuelle. L'aide alimentaire, par exemple, connaît une explosion des demandes et donc des dépenses.

En contrepartie, les recettes n'augmentent pas, le CCAS étant soumis à la tarification du Département et de l'ARS.

Il conviendra, pour le CCAS, de revoir ses financeurs pour les sensibiliser sur la situation financière actuelle et leur demander une augmentation des subventions afin de pouvoir maintenir un service social de proximité.

Madame WANLIN fait part de la démarche actuelle de l'UDCCAS d'établir un état des lieux des difficultés rencontrées par les autres CCAS et propose d'en faire un retour aux administrateurs.

Madame MARTIN s'interroge sur le devenir de l'humain face à la domotique.

Monsieur SOUCARROS donne l'exemple du Japon qui est déjà dans la logique de remplacer l'humain par des robots, y compris dans l'aide à domicile. Il s'agit d'une question sociétale mais que pour le CCAS, l'humain demeure le quotidien et son savoir-faire.

Monsieur TERZO s'étonne d'apprendre en séance que les Rendez-vous de l'âge n'auront pas lieu en 2023 et regrette que le Conseil d'Administration n'ait pas été consulté au préalable pour décider du devenir de la manifestation.

Madame WANLIN confirme que les Rendez-vous de l'âge n'auront pas lieu en 2023 et indique que l'évènement pourra être remis en place dès lors que la situation financière du CCAS le permettra. A ce jour, le CCAS n'a plus les moyens de maintenir une manifestation qui coûte près de 130 000 euros, alors que le principal financeur n'a pas reconduit sa subvention.

Madame MAUGAIN demande si, concernant les repas, une solution ne pourrait pas être envisagée avec les associations.

Madame WANLIN répond que le CCAS s'est effectivement rapproché des associations et que des sponsors ont été recherchés au niveau de la Ville. Malheureusement, aucune suite n'a été donnée aux demandes faites par le CCAS.

Monsieur CREMER informe qu'AG2R La Mondiale, qui finançait en partie la manifestation, s'est désengagé.

Monsieur JOURNEAUX demande quel est le type de public, d'un point de vue social, est touché par les Rendez-vous de l'âge.

Madame WANLIN répond que toutes les personnes de plus de 65 ans, inscrites sur la liste électorale, sont invitées. Il n'y a pas de critère social. Les inscriptions se font sur internet ou auprès de la Maison des Séniors.

Monsieur CREMER indique que la décision de ne pas maintenir les Rendez-vous de l'âge dans son organisation initiale a été difficile à prendre. Il précise, par ailleurs, que le CCAS s'est également retrouvé contraint en termes de temps à prendre cette décision en raison de la réservation de Micropolis. Néanmoins, le Kursaal étant disponible, deux après-midi récréatives pourront tout de même être organisées.

Madame POUSSIER précise que la problématique budgétaire ne concerne pas que les repas mais aussi la location de Micropolis. Cumulés, cela reviendrait, cette année, à 115 000 euros, sans compter les frais des intervenants sur lesquels le CCAS tente de faire un maximum d'économies.

Madame POUSSIER fait part d'une autre manifestation à venir au Kursaal. Le 15 mai prochain, le CCAS organise une après-midi d'interventions et la présence d'acteurs afin de sensibiliser les personnes âgées, leurs aidants et les professionnels à toutes les solutions existant pour permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible (matériel, domotique, soutien humain). La programmation de cette manifestation peut être maintenue, celle-ci étant financée par la Conférence des financeurs.

Madame WANLIN informe également les administrateurs de la journée d'étude sur l'adaptation au vieillissement, organisée par les UDCCAS du Doubs et de Côte d'Or, le 16 mai, salle

Courbet. Elle propose d'envoyer aux administrateurs un mail récapitulatif des manifestations à venir.

Madame MAUGAIN demande si les bisontins seront informés de la manifestation Forum Retraite du 15 mai.

Madame POUSSIER confirme qu'une communication est prévue par la distribution de flyers, des relais presse et sur France Bleu.

Madame WANLIN précise que la journée du 16 mai organisée par l'UDCCAS n'est pas ouverte au public et invite les administrateurs intéressés à se rapprocher de Carine GOISSET pour plus de détails.

Monsieur TERZO demande qui a pris la décision de ne pas maintenir les Rendez-vous de l'âge. Il regrette que la décision n'ait pas été prise en Conseil d'Administration, que ce dernier ne soit pas consulté et soit juste une chambre d'enregistrement. Il demande à ce que ce genre de décision soit pris de façon collégiale.

Madame WANLIN répond que l'arbitrage, au vu de l'urgence du calendrier et du contexte financier, a été fait par la gouvernance du CCAS, sans consulter le Conseil d'Administration. Le CCAS a fait le choix de renoncer à cette manifestation pour ne pas impacter les services aux usagers.

Madame MARTIN demande où en est la réfection du siège social.

Madame VOUILLOT informe que l'achèvement des travaux intérieurs est prévu à l'automne 2023 et l'isolation par l'extérieur en janvier 2024.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, la Vice-présidente peut assister à la décision, mais « se retire au moment du vote ».

En tant qu'ordonnateur, Madame WANLIN se retire au moment du vote en application des articles L.2121-14 du CGCT et R123-18 du CASF.

Monsieur Bernard AVON préside la séance et soumet la question au vote des Administrateurs.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport du Compte administratif 2022 de l'ensemble des budgets,
- ✓ Votent favorablement le Compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes.

Question n° 5 : Affectation des résultats 2022

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement les propositions d'affectation des résultats du présent rapport.

Question n° 6 : Décision Modificative n°1

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la Décision Modificative n°1.

Question n° 7 : Demandes de subvention à caractère social

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur TERZO est surpris de constater que certaines associations, qui avaient perçu une subvention en 2022, ne percevront rien cette année (Julienne Javel, Association d'aide aux détenus, CIMADE, etc.), tandis que d'autres voient leur subvention maintenue ou diminuée de moitié.

Monsieur PHILIPPE explique que les propositions ont été actées par les conseillers municipaux délégués au CCAS. Pour 2023, toutes les demandes ont été faites par le biais d'une nouvelle plateforme qui permet, notamment, de disposer davantage d'informations sur la diversité de financements et la santé financière des associations. Auparavant, ces éléments de bilan n'étaient pas forcément connus.

Lors de l'arbitrage, il a été proposé aux élus de tenir compte à la fois de la situation financière actuelle du CCAS et de celle des associations demandeuses. Il est à noter que certaines associations disposent d'un état financier confortable, alors que par ailleurs le montant de subvention demandé est symbolique par rapport à leur budget global. Il rappelle que les deniers publics n'ont pas vocation à alimenter des comptes de titres ou des Livrets A.

Par ailleurs, un autre facteur a également été pris en compte cette année, celui de la capacité ou non pour l'association de maintenir son activité ou de réaliser son projet en cas de refus d'octroi de la subvention demandée.

Madame WANLIN indique que, globalement, pour les associations d'aide alimentaire, les subventions sont maintenues. Au vu de l'augmentation des publics bénéficiaires de l'aide alimentaire, le CCAS prévoit de poursuivre son soutien financier à ces structures.

Madame MAUGAIN s'interroge sur le réel besoin de subvention pour l'association Consommation Logement et Cadre de Vie.

Madame WANLIN indique que, pour des raisons de conflit d'intérêt, le sujet ne peut pas être évoqué en présence de Monsieur TERZO.

Madame VOUILLOT explique qu'en cas de conflit d'intérêt, il existe un risque pénal pour l'administrateur concerné et un risque administratif que la délibération fasse l'objet d'un recours pour illégalité. Les administrateurs en situation de conflit d'intérêts sont donc invités à quitter la salle au moment du vote.

Monsieur JOURNEAUX signale qu'il intervient dans plusieurs associations présentées dans le rapport, sans être membre.

Madame VOUILLOT répond qu'il ne s'agit pas de situations de conflit d'intérêt.

Monsieur SOUCARROS apporte une précision concernant les associations aidées dans le cadre de l'aide alimentaire. Le montant attribué est proportionnel au nombre de passages et a été revalorisé de plus de 10 % pour tenir compte de l'inflation.

Madame VOUILLOT indique qu'une deuxième délibération sur les subventions accordées aux associations est prévue en octobre prochain, pour les structures dont les dossiers ont été ajournés en l'absence des pièces justificatives permettant de définir le montant de l'aide à attribuer.

Aujourd'hui, le quorum étant atteint, l'ensemble de la délibération peut être votée.

En application de l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, il est procédé à un vote en plusieurs temps :

- <u>Subvention à la Banque Alimentaire du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de</u> Belfort

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Subvention à la Croix Rouge Française

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Les Uns pour les Autres

Monsieur Philippe CREMER, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Montrapon Distribution Alimentaire

Monsieur Philippe CREMER, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Monsieur André TERZO administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association La Roue de Secours

Madame Sylvie WANLIN et Monsieur Michel JOURNEAUX, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Abstention: Monsieur TERZO

Subvention à l'association APF France Handicap

Monsieur Bernard AVON, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Subvention à l'association Hygiène Santé (AHS)

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Subvention à l'Office des Retraités des Personnes Agées de Besançon (ORPAB)

Messieurs Yves CHANSON et André TERZO, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Subvention à l'association AGIR Solidarité FC

Monsieur Philippe CREMER et Monsieur Michel JOURNEAUX, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Subventions aux autres associations

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention aux autres associations que celles citées ci-avant, telles que présentées dans le tableau annexé.

Abstention: Monsieur TERZO

Enfin, après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration autorisent la Vice-présidente du CCAS à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions nécessaires à la réalisation des demandes et en particulier, à signer les conventions à intervenir.

Question n°8 : Convention de partenariat entre le CCAS et loge.GBM relative à la Maison relais L'Autre Toit

Rapporteur: Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Monsieur CREMER invite les administrateurs à visiter la Maison relais L'Autre Toit.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la convention de partenariat,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention susvisée, et ses éventuels avenants.

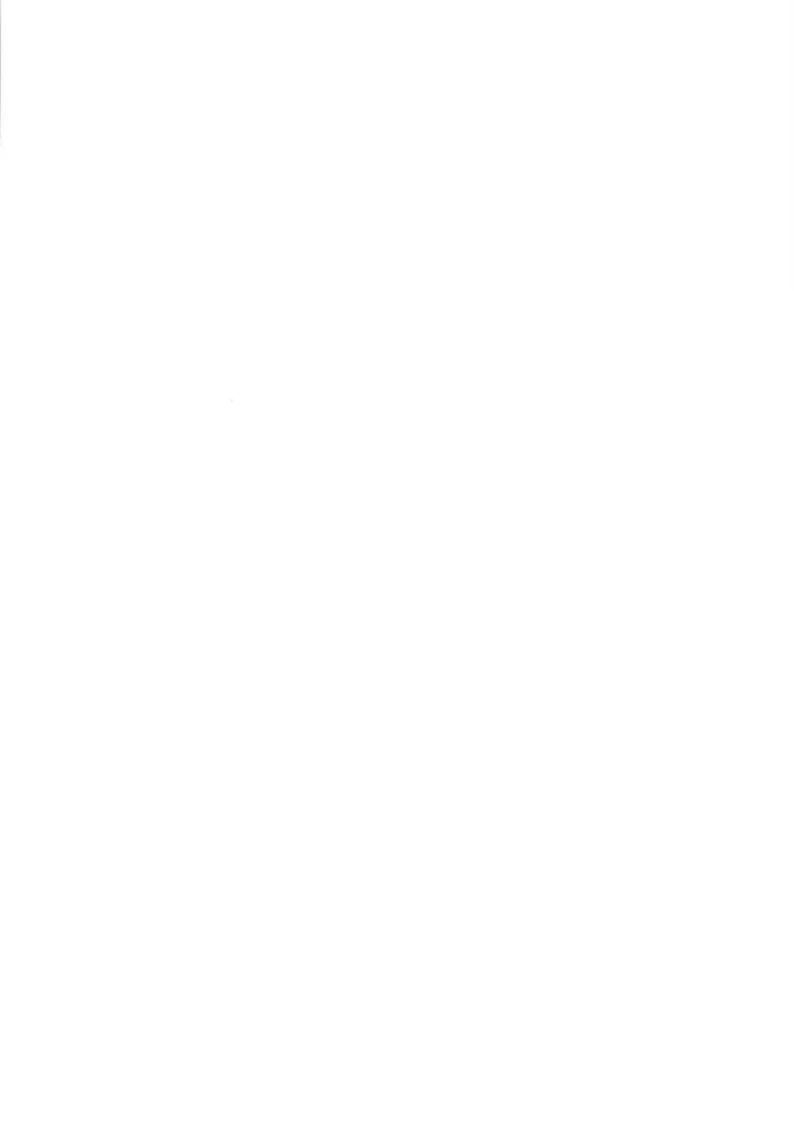
INFORMATIONS DIVERSES

Madame WANLIN informe que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le mercredi 14 juin 2023 à 17h, salle Minjoz.

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 19h08.

La Vice-présidente,

Sylvie WANLIN





PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration du 26 avril 2023

Besançon, le 11 mai 2023

Membres présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR, arrive à 17h29 et vote à partir de la question n°4 / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés:

Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Madame Myriam LEMERCIER, donne pouvoir à Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Anne VIGNOT, donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN

Quorum: 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Virginie POUSSIER, Directrice de l'Autonomie
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h08 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Viceprésidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

Madame WANLIN informe les administrateurs de l'évaluation en cours de la Maison France Services par la Chambre régionale des comptes et la Cour des comptes.

Madame MAUGAIN évoque le décès de Madame Hafida TALBI, agent d'accueil à la Résidence Autonomie Le Marulaz.

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023.

Question n° 2 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,
 - ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n° 3: Comptes de gestion 2022

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Constatent la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le chef du service comptable et les comptes administratifs de l'établissement,
- ✓ Votent favorablement l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2022 qui concernent les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

Question n° 4 : Compte Administratif 2022

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Madame WANLIN et Monsieur SCHEBATH présentent un diaporama relatif au Compte administratif 2022.

Monsieur TERZO relève un taux d'absentéisme important et, de ce fait, des coûts supplémentaires pour le CCAS. Il demande quelles sont les raisons de cet absentéisme.

Madame WANLIN explique que les causes sont multiples (souffrance des agents d'accueil face à l'incivilité et l'agressivité des usagers à la Maison France Services, pénibilité du métier d'aide à domicile, arrêts maladie et longue maladie à l'accueil de jour L'Escapade et à la Maison des Séniors, etc).

Monsieur SOUCARROS explique qu'il existe deux types d'absentéisme.

Tout d'abord, l'absentéisme conjoncturel lié à la crise sanitaire, à l'incivilité rencontrée à l'Espace France Services,... pour lequel le CCAS s'appuie sur le Pôle Ressources Humaines afin de mettre en place des mesures permettant de ne pas aggraver la situation (campagne de communication contre les incivilités, réaménagement de l'accueil,...).

Le deuxième type d'absentéisme est celui lié à la pénibilité du métier, en particulier le métier d'aide à domicile. Un travail avec le Pôle Ressources Humaines est également en cours afin d'obtenir des données plus précises. En effet, à ce jour, le CCAS ne dispose pas de relevés aussi réguliers qu'il le souhaiterait sur la nature de ces absences.

Par ailleurs, les arrêts longue maladie ou de maladie grave sont en augmentation, ce qui impacte directement le budget du CCAS avec la nécessité de trouver des remplaçants. Monsieur SOUCARROS donne l'exemple de l'Espace France Services pour lequel le CCAS a dû assurer le remplacement de remplaçants.

Monsieur SOUCARROS confirme que les causes d'absentéisme sont variées et que toutes les structures médico-sociales sont confrontées aux mêmes difficultés qui viennent s'ajouter à celles du recrutement.

Madame POUSSIER précise que le CCAS doit également remplacer des remplaçants au niveau des aides à domicile. Elle rappelle d'autre part la spécificité de la fonction publique, à savoir que la collectivité rémunère l'agent en arrêt, mais également son remplaçant, ce qui génère un coût double. En cas de remplacement d'un remplaçant, le coût est triple.

Monsieur CREMER ajoute que les aides à domicile sont souvent des personnes en situation de précarité. Ce sont des métiers difficiles et qui ne sont pas valorisés. Il indique que tous les organismes de soutien à domicile rencontrent les mêmes difficultés.

Monsieur TERZO suggère que le CCAS réalise des points mensuels pour analyser plus précisément les difficultés.

Monsieur SOUCARROS informe que ce type d'analyse se faisait, il y a des années, et que le CCAS a demandé au Pôle Ressources Humaines de lui transmettre, tous les mois, la nature des absences.

Monsieur TERZO revient sur le déficit de la cuisine qui pose également question, alors que le niveau d'inflation s'annonce élevé pour 2023.

Madame POUSSIER explique qu'il s'agit d'un des services pour lequel le taux d'absentéisme est important, avec un impact sur les dépenses, le CCAS ayant par ailleurs dû assurer le remplacement de remplaçants afin d'assurer la continuité de service. Le remplacement des agents est parfois difficile à organiser, le transfert de compétences et des acquis de l'expérience étant compliqué selon les métiers, ce qui est le cas au niveau de la cuisine.

Monsieur TERZO relève des recettes en baisse et des dépenses en forte augmentation. Il s'interroge sur le devenir des personnels, si le CCAS devait à terme restreindre son offre de services et son champ d'intervention.

Madame WANLIN indique qu'une réflexion est déjà en cours pour les deux budgets annexes dont les déficits sont les plus conséquents (aide à domicile et Résidences autonomie). Par ailleurs, une négociation est engagée avec le Département pour le service d'aide à domicile. Si le CCAS doit revoir son périmètre d'intervention, il ne faut pas que cela se fasse au détriment de la population. La réflexion est difficile.

Elle informe, par ailleurs, qu'il a été décidé de ne pas organiser les Rendez-vous de l'âge cette année, cette manifestation ayant un coût dépassant les 100 000 euros. A la place, ce sont deux après-midis, avec une conférence et un spectacle, qui seront proposés aux séniors au sein du Kursaal. Ce nouveau format, qui n'aura pas la même envergure que les Rendez-vous de l'âge, est nécessaire dans le contexte budgétaire actuel.

Il conviendra également pour le CCAS de revoir à la baisse certaines enveloppes de subventions attribuées aux associations, sans pour autant toucher à celles consacrées à l'aide alimentaire et la Boutique Jeanne Antide.

Madame MAUGAIN regrette que les Rendez-vous de l'âge ne soient pas renouvelés car il s'agit, pour certaines personnes, de la seule occasion annuelle de sortir de chez elles et que le repas est un réel moment de convivialité et de lien social.

Monsieur SOUCARROS précise que le coût du repas et de la location de Micropolis correspond à près de 90 % de l'enveloppe totale. Le CCAS a bien conscience que, pour de nombreux séniors, il s'agit d'un évènement important, mais la décision de ne pas renouveler en 2023 les Rendez-vous de l'âge dans son format initial a été prise pour ne pas impacter les services essentiels, notamment les services d'aide à domicile.

Le Département et l'Agence Régionale de Santé ont par ailleurs conforté le CCAS dans le fait de disposer d'une palette complète de services à destination des personnes âgées (Résidences autonomie, service d'aide à domicile, service de soins infirmiers à domicile et accueil de jour). En effet, à compter de cette année, l'Etat et le Département vont privilégier les opérateurs qui proposent l'ensemble de ces services, dans le cadre du service public à l'autonomie en cours de construction.

Monsieur M'BONGO demande si un lien de corrélation a été fait entre le taux d'absentéisme et la pénibilité des métiers.

Madame WANLIN répond que cette analyse a été confiée au Pôle Ressources Humaines. Elle rappelle que, pour l'aide à domicile, le CCAS a déjà engagé un travail d'attractivité du métier et qu'il est déjà proposé également depuis plus de 2 ans des séances d'analyse de la pratique.

Madame POUSSIER ajoute que des formations aux gestes et postures sont également proposées aux aides à domicile car il s'agit aussi d'un métier difficile physiquement. Le CCAS est par ailleurs prescripteur pour demander aux bénéficiaires de s'équiper de matériels adaptés.

Les chiffres qui seront communiqués mensuellement par le Pôle Ressources Humaines permettront d'analyser les absences et d'agir sur les causes, notamment les plus coûteuses.

Monsieur AVON se soucie des économies de plus en plus réalisées sur le bâti et donne l'exemple de la loi ELAN qui supprime 80 % de logements accessibles. Les personnes âgées ou en situation de handicap se retrouvent en danger, car les logements ne sont pas adaptés et ne peuvent recevoir le matériel qui leur est nécessaire. C'est également deux fois plus fatiguant pour les aides à domicile d'intervenir dans des logements en manque d'espace.

Madame POUSSIER répond que, comme expliqué précédemment, le CCAS essaye d'être prescripteur en termes de matériel adapté mais qu'il n'y a pas toujours de solutions rapides.

Madame MARTIN pense que l'absentéisme est un sujet sur lequel il convient de s'attarder car les conséquences sont importantes. Elle s'interroge car, malgré les dernières améliorations financières apportées par le CCAS, une dégradation est quand même constatée au niveau de l'aide à domicile. Elle pense qu'un soutien de fonds est nécessaire pour les équipes.

Elle s'interroge d'autre part sur le besoin en personnel qui devrait être moindre si l'activité est en baisse (Résidences Autonomie, aide à domicile, etc.). Elle demande s'il est nécessaire de remplacer tous les agents qui sont en arrêt maladie.

Madame WANLIN répond que les demandes de remplacements répondent à un réel besoin pour assurer la continuité du service.

Monsieur SOUCARROS explique qu'il n'y a pas de lien automatique entre la baisse d'occupation en Résidences autonomie et le besoin en personnel de remplacement. En effet, quel que soit le nombre de résidents, il y a toujours besoin d'un nombre minimum de personnel pour assurer l'activité dans de bonnes conditions de sécurité. Il s'agit de frais de fonctionnement incompressibles. Il en va de même pour le service d'aide à domicile.

Madame POUSSIER complète en indiquant que, dans chaque Résidence autonomie, il y a un responsable, un agent d'accueil et trois agents polyvalents. Ces derniers ne s'occupent pas des résidents mais des locaux et du service en restauration. Dans le contexte actuel, il y a toujours besoin de ces agents. Elle explique que, très souvent, les responsables de Résidence autonomie sont amenées à s'occuper du service au restaurant par manque de remplaçants. Concernant l'aide à domicile, tous les prestataires du Département font le même constat, à savoir qu'il est très difficile de recruter actuellement.

Elle donne l'exemple du secteur du centre-ville qui connaît une baisse significative du nombre de bénéficiaires, d'environ 50 % et du nombre d'heures d'aide à domicile à hauteur de 40 %. Le CCAS, qui accompagne les personnes les plus dépendantes et les plus démunies, intervient sur des temps de 30 minutes pour des actes essentiels (matin, midi et soir), auxquels viennent s'ajouter d'autres interventions (aide aux démarches administratives, accompagnement aux courses, aide au ménage). Il est donc nécessaire d'avoir le personnel nécessaire et des remplaçants en cas d'absences pour assurer le minimum de prise en charge de ces personnes.

Madame MARTIN remarque qu'en contrepartie, le service de soins infirmiers à domicile fonctionne bien.

Monsieur SOUCARROS et Madame POUSSIER expliquent que ce dispositif est bien financé par l'Agence Régionale de Santé. Les forfaits permettent de compenser à leur juste valeur les moyens humains mobilisés et le temps consacré aux interventions.

Madame WANLIN rappelle que le budget de l'aide à domicile est impacté par l'absentéisme du personnel mais également par la faible tarification horaire.

Madame POUSSIER ajoute que tous les prestataires (privés, publics et associatifs) ont soulevé l'insuffisance de financements au vu du coût horaire réel.

Madame WANLIN poursuit en expliquant qu'il y a également des demandes de services qui sont plus importantes du fait de la crise actuelle. L'aide alimentaire, par exemple, connaît une explosion des demandes et donc des dépenses.

En contrepartie, les recettes n'augmentent pas, le CCAS étant soumis à la tarification du Département et de l'ARS.

Il conviendra, pour le CCAS, de revoir ses financeurs pour les sensibiliser sur la situation financière actuelle et leur demander une augmentation des subventions afin de pouvoir maintenir un service social de proximité.

Madame WANLIN fait part de la démarche actuelle de l'UDCCAS d'établir un état des lieux des difficultés rencontrées par les autres CCAS et propose d'en faire un retour aux administrateurs.

Madame MARTIN s'interroge sur le devenir de l'humain face à la domotique.

Monsieur SOUCARROS donne l'exemple du Japon qui est déjà dans la logique de remplacer l'humain par des robots, y compris dans l'aide à domicile. Il s'agit d'une question sociétale mais que pour le CCAS, l'humain demeure le quotidien et son savoir-faire.

Monsieur TERZO s'étonne d'apprendre en séance que les Rendez-vous de l'âge n'auront pas lieu en 2023 et regrette que le Conseil d'Administration n'ait pas été consulté au préalable pour décider du devenir de la manifestation.

Madame WANLIN confirme que les Rendez-vous de l'âge n'auront pas lieu en 2023 et indique que l'évènement pourra être remis en place dès lors que la situation financière du CCAS le permettra. A ce jour, le CCAS n'a plus les moyens de maintenir une manifestation qui coûte près de 130 000 euros, alors que le principal financeur n'a pas reconduit sa subvention.

Madame MAUGAIN demande si, concernant les repas, une solution ne pourrait pas être envisagée avec les associations.

Madame WANLIN répond que le CCAS s'est effectivement rapproché des associations et que des sponsors ont été recherchés au niveau de la Ville. Malheureusement, aucune suite n'a été donnée aux demandes faites par le CCAS.

Monsieur CREMER informe qu'AG2R La Mondiale, qui finançait en partie la manifestation, s'est désengagé.

Monsieur JOURNEAUX demande quel est le type de public, d'un point de vue social, est touché par les Rendez-vous de l'âge.

Madame WANLIN répond que toutes les personnes de plus de 65 ans, inscrites sur la liste électorale, sont invitées. Il n'y a pas de critère social. Les inscriptions se font sur internet ou auprès de la Maison des Séniors.

Monsieur CREMER indique que la décision de ne pas maintenir les Rendez-vous de l'âge dans son organisation initiale a été difficile à prendre. Il précise, par ailleurs, que le CCAS s'est également retrouvé contraint en termes de temps à prendre cette décision en raison de la réservation de Micropolis. Néanmoins, le Kursaal étant disponible, deux après-midi récréatives pourront tout de même être organisées.

Madame POUSSIER précise que la problématique budgétaire ne concerne pas que les repas mais aussi la location de Micropolis. Cumulés, cela reviendrait, cette année, à 115 000 euros, sans compter les frais des intervenants sur lesquels le CCAS tente de faire un maximum d'économies.

Madame POUSSIER fait part d'une autre manifestation à venir au Kursaal. Le 15 mai prochain, le CCAS organise une après-midi d'interventions et la présence d'acteurs afin de sensibiliser les personnes âgées, leurs aidants et les professionnels à toutes les solutions existant pour permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible (matériel, domotique, soutien humain). La programmation de cette manifestation peut être maintenue, celle-ci étant financée par la Conférence des financeurs.

Madame WANLIN informe également les administrateurs de la journée d'étude sur l'adaptation au vieillissement, organisée par les UDCCAS du Doubs et de Côte d'Or, le 16 mai, salle

Courbet. Elle propose d'envoyer aux administrateurs un mail récapitulatif des manifestations à venir.

Madame MAUGAIN demande si les bisontins seront informés de la manifestation Forum Retraite du 15 mai.

Madame POUSSIER confirme qu'une communication est prévue par la distribution de flyers, des relais presse et sur France Bleu.

Madame WANLIN précise que la journée du 16 mai organisée par l'UDCCAS n'est pas ouverte au public et invite les administrateurs intéressés à se rapprocher de Carine GOISSET pour plus de détails.

Monsieur TERZO demande qui a pris la décision de ne pas maintenir les Rendez-vous de l'âge. Il regrette que la décision n'ait pas été prise en Conseil d'Administration, que ce dernier ne soit pas consulté et soit juste une chambre d'enregistrement. Il demande à ce que ce genre de décision soit pris de façon collégiale.

Madame WANLIN répond que l'arbitrage, au vu de l'urgence du calendrier et du contexte financier, a été fait par la gouvernance du CCAS, sans consulter le Conseil d'Administration. Le CCAS a fait le choix de renoncer à cette manifestation pour ne pas impacter les services aux usagers.

Madame MARTIN demande où en est la réfection du siège social.

Madame VOUILLOT informe que l'achèvement des travaux intérieurs est prévu à l'automne 2023 et l'isolation par l'extérieur en janvier 2024.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, la Vice-présidente peut assister à la décision, mais « se retire au moment du vote ».

En tant qu'ordonnateur, Madame WANLIN se retire au moment du vote en application des articles L.2121-14 du CGCT et R123-18 du CASF.

Monsieur Bernard AVON préside la séance et soumet la question au vote des Administrateurs.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport du Compte administratif 2022 de l'ensemble des budgets,
- ✓ Votent favorablement le Compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes.

Question n° 5 : Affectation des résultats 2022

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement les propositions d'affectation des résultats du présent rapport.

Question n° 6 : Décision Modificative n°1

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la Décision Modificative n°1.

Question n° 7 : Demandes de subvention à caractère social

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur TERZO est surpris de constater que certaines associations, qui avaient perçu une subvention en 2022, ne percevront rien cette année (Julienne Javel, Association d'aide aux détenus, CIMADE, etc.), tandis que d'autres voient leur subvention maintenue ou diminuée de moitié.

Monsieur PHILIPPE explique que les propositions ont été actées par les conseillers municipaux délégués au CCAS. Pour 2023, toutes les demandes ont été faites par le biais d'une nouvelle plateforme qui permet, notamment, de disposer davantage d'informations sur la diversité de financements et la santé financière des associations. Auparavant, ces éléments de bilan n'étaient pas forcément connus.

Lors de l'arbitrage, il a été proposé aux élus de tenir compte à la fois de la situation financière actuelle du CCAS et de celle des associations demandeuses. Il est à noter que certaines associations disposent d'un état financier confortable, alors que par ailleurs le montant de subvention demandé est symbolique par rapport à leur budget global. Il rappelle que les deniers publics n'ont pas vocation à alimenter des comptes de titres ou des Livrets A.

Par ailleurs, un autre facteur a également été pris en compte cette année, celui de la capacité ou non pour l'association de maintenir son activité ou de réaliser son projet en cas de refus d'octroi de la subvention demandée.

Madame WANLIN indique que, globalement, pour les associations d'aide alimentaire, les subventions sont maintenues. Au vu de l'augmentation des publics bénéficiaires de l'aide alimentaire, le CCAS prévoit de poursuivre son soutien financier à ces structures.

Madame MAUGAIN s'interroge sur le réel besoin de subvention pour l'association Consommation Logement et Cadre de Vie.

Madame WANLIN indique que, pour des raisons de conflit d'intérêt, le sujet ne peut pas être évoqué en présence de Monsieur TERZO.

Madame VOUILLOT explique qu'en cas de conflit d'intérêt, il existe un risque pénal pour l'administrateur concerné et un risque administratif que la délibération fasse l'objet d'un recours pour illégalité. Les administrateurs en situation de conflit d'intérêts sont donc invités à quitter la salle au moment du vote.

Monsieur JOURNEAUX signale qu'il intervient dans plusieurs associations présentées dans le rapport, sans être membre.

Madame VOUILLOT répond qu'il ne s'agit pas de situations de conflit d'intérêt.

Monsieur SOUCARROS apporte une précision concernant les associations aidées dans le cadre de l'aide alimentaire. Le montant attribué est proportionnel au nombre de passages et a été revalorisé de plus de 10 % pour tenir compte de l'inflation.

Madame VOUILLOT indique qu'une deuxième délibération sur les subventions accordées aux associations est prévue en octobre prochain, pour les structures dont les dossiers ont été ajournés en l'absence des pièces justificatives permettant de définir le montant de l'aide à attribuer.

Aujourd'hui, le quorum étant atteint, l'ensemble de la délibération peut être votée.

En application de l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, il est procédé à un vote en plusieurs temps :

- <u>Subvention à la Banque Alimentaire du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de</u> Belfort

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Subvention à la Croix Rouge Française

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Les Uns pour les Autres

Monsieur Philippe CREMER, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Montrapon Distribution Alimentaire

Monsieur Philippe CREMER, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Monsieur André TERZO administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association La Roue de Secours

Madame Sylvie WANLIN et Monsieur Michel JOURNEAUX, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Abstention: Monsieur TERZO

Subvention à l'association APF France Handicap

Monsieur Bernard AVON, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Subvention à l'association Hygiène Santé (AHS)

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Subvention à l'Office des Retraités des Personnes Agées de Besançon (ORPAB)

Messieurs Yves CHANSON et André TERZO, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Subvention à l'association AGIR Solidarité FC

Monsieur Philippe CREMER et Monsieur Michel JOURNEAUX, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Subventions aux autres associations

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention aux autres associations que celles citées ci-avant, telles que présentées dans le tableau annexé.

Abstention: Monsieur TERZO

Enfin, après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration autorisent la Vice-présidente du CCAS à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions nécessaires à la réalisation des demandes et en particulier, à signer les conventions à intervenir.

Question n°8 : Convention de partenariat entre le CCAS et loge.GBM relative à la Maison relais L'Autre Toit

Rapporteur: Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Monsieur CREMER invite les administrateurs à visiter la Maison relais L'Autre Toit.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la convention de partenariat,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention susvisée, et ses éventuels avenants.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame WANLIN informe que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le mercredi 14 juin 2023 à 17h, salle Minjoz.

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 19h08.

La Vice-présidente,

Sylvie WANLIN

